Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261007-2026X01-DE

Commune de St Georges sur Loire

Département du Maine-et-Loire

DELIBERATION

SÉANCE du 7 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'Octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire de la Mairie de Saint Georges sur Loire, sous la présidence de M. Hubert GAUDIN, Maire.

Étaient présents : M. GAUDIN Hubert – *Maire* – Mme ZILLI-DEWAELE Marina, M. GIL Miguel, Mme GODIVEAU Vannick, M. MARIANDE Franck, Mme COULON Carole, M. RICHY Jean-Claude, Mme BERTAUD Marie-Ange, M. KEITA Lassiné – *Adjoints* – M. MERLET Jean-Luc, M. MILLET Christophe, M. ROSIER Olivier, M. AOUSTIN Yann, Mme HOUET Gaëlle, M. BLOUIN Matthieu, Mme COURAUD Amélie, Mme AMINE Nafiyssat, Mme MARIANDE Vanessa, M. BOUYER Guillaume, Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre, Mme LIVET Christina, M. CHEVALIER Yves, Mme JOUAN Christine, M. HOPQUIN Arnaud – *Conseillers municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Mme CHRÉTIEN Florence, *conseillère municipale*, à M. HOPQUIN Arnaud
- Mme GOURDON Marie, *conseillère municipale*, à Mme BERTAUD Marie-Ange

Absent excusé :
- M. MAILLART Philippe, *conseiller municipal*

Secrétaire de séance : M. RICHY Jean-Claude

Convocation : 1er octobre 2026
Nbre Conseillers en ex. : 27
Nbre Conseillers présents : 24 (+ 2 pouvoirs)
Quorum : 14
Publication dématérialisée : 9 novembre 2026

N°2026/X/01

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES PEDAGOGIQUES DES ENFANTS SUR LE TEMPS SCOLAIRE

M. le Maire expose :

Présentation synthétique

La Commune soutient la réalisation d'activités pédagogiques sur le temps scolaire pour les enfants des 3 écoles de la Commune (Ecole maternelle Jacques Prévert, Groupe Scolaire Primaire Jean-Baptiste Lully, Ecole de l'Abbaye) par le versement d'une participation financière. Sous l'ancien mandat, il avait été acté une somme de 33 € par enfant pour toute la durée du mandat. La commission Jeunesse, Education et Sport propose de reconduire ce dispositif et de maintenir le budget de 33 € pour l'année 2027. Un bilan sera fait en 2027 afin de réétudier le montant attribué et la durée pour laquelle il est acté.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261007-2026X01-DE

Délibération

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ Valide le montant de 33 € par enfant pour financer les activités pédagogiques des enfants sur le temps scolaire qui seront mises en place pour l'année 2027.

Le Maire,

Hubert GAUDIN

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RICHY